



Pays: Côte d'Ivoire

Intitulé du programme: « Appui à la Réintégration Communautaire à l'Ouest »

Effet du programme conjoint:

La paix est consolidée à travers le renforcement de la sécurité communautaire, la cohésion sociale et la création de conditions favorables au relèvement socio-économique

Durée du programme: **4 ans**

Dates prévues pour le commencement et la fin 2012- 2015

Option(s) de gestion des fonds:

Gestion parallèle

Budget estimatif total (USD): **44 222 336**

Dont:

1. Fonds disponibles: **20 969 327**
2. Fonds à mobiliser: **23 253 009**

Sources des fonds disponibles:

Système des Nations Unies : **20 969 327**

Système des Nations Unies	Autorités nationales
<p>Ndolamb Ngokwey <i>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</i></p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p>Albert Mabri Toikeuse, <i>Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement</i></p> <p><i>Date et Sceau</i></p>

Organismes des Nations Unies participants

PNUD
 UNFPA
 UNICEF
 PAM
 ONUDI
 ONUSIDA
 FAO
 OMS
 HCR
 OHCHR

ONUCI (DDR, Civil Affairs, Rule of Law, UNPOL)

LISTE DES ACRONYMES

ARV :	Antiretroviral
CA :	Civil Affairs
CDVR :	Commission Dialogue Vérité Reconciliation
CERF :	Consolidated Emergency Response Fund
CICR :	Comité International de la Croix Rouge
COMNAT :	Commission Nationale de Lutte contre les ALPC
CP	Comité de Pilotage
CP :	Comité de Pilotage
CTS	Comité Technique de Suivi
DDR :	Désarmement Démobilisation et Réinsertion
DRC :	Conseil Danois pour les Réfugiés
DREN :	Direction régionale de l'Education Nationale
DSRP:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ERB :	Evaluation Rapide des Besoins
ERF :	Emergency Response Facility
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
FRCI :	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GIZ :	Cooperation Allemande pour le Développement
HIMO :	Haute Intensité de main d'Œuvre
IEC :	Information, Education et Communication
IRC :	International Rescue Committee
NFI :	Non Food Item
NRC :	Conseil Norvégien pour les Réfugiés
OCHA :	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OHCHR :	Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEP :	Office Nationale de l'Eau potable
ONUCI :	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel
ONUSIDA :	Organisation des Nations Unies
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PBF :	Peace Building Fund
PBSO :	Peace Building Support Office
PDI :	Personnes Déplacées Internes
PEC :	Prise En Charge
PND :	Plan National de Développement
PNN :	Programme National de Nutrition
PPU :	Programme Présidentiel d'Urgence
PRF :	Peacebuilding and Recovery Facility
RoL :	Rule of Law
SNU :	Système des Nations Unies
UC	Unité de Coordination
UNDAF :	Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR :	Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNMIL	Militaires des Nations Unies
UNPOL	Police des Nations Unies
USAID :	US Agency for International Development

VBG: Violence Basée sur le Genre
VIH: Virus d'Immunodéficience Humaine
CERF Central Emergency Respond Fund

1. RESUME ANALYTIQUE

La crise post électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et avril 2011 a fait de nombreuses victimes et les populations de l'Ouest sont celles qui ont été les plus affectées. La situation dans cette zone n'est pas encore totalement rétablie malgré les efforts conjugués de la communauté internationale et du Gouvernement pour faciliter le retour des personnes déplacées internes (PDI) ou exilées et le redéploiement des services de l'Etat notamment les services de sécurité, les administrations préfectorale, judiciaire et pénitentiaire.

Pour contribuer à atténuer les difficultés que vivent ces populations, le Système des Nations Unies (SNU) et ses partenaires envisage de développer un programme conjoint en vue d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette région. La réponse des Nations unies se fera à travers les trois composantes suivantes :

Rétablissement de la sécurité et restauration de l'autorité de l'Etat

- Appui à la fourniture de services de qualité par l'Administration publique dans les localités cibles de l'intervention, à travers la réhabilitation des infrastructures détruites et/ou endommagées, et la mise à disposition d'un équipement minimal nécessaire au bon fonctionnement des services et la formation des animateurs des services de l'Etat ;
- Appui au renforcement des capacités des communautés, de leurs membres et des individus en général à une meilleure compréhension de leurs droits et à interagir avec les autorités par le développement d'espaces de dialogues et d'échanges où sont promues les questions de droits de l'homme ;
- Information et sensibilisation des leaders et des membres des communautés aux risques liés à la détention et à la circulation des ALPC ainsi que sur les droits attachés à la personne ;
- Appui à l'ouverture de centres d'accès au droit ou cliniques juridiques qui seront des centres d'information et d'orientation juridiques (la mission de ces centres d'accès sera relayée dans les villages à travers un réseau de para juristes) ;
- Renforcement des capacités des coalitions locales de prévention de la délinquance et de sécurité afin qu'elles puissent mieux répondre aux problématiques de collecte des armes légères et de réinsertion des ex-combattants ;
- Promotion de la culture communautaire de planification, de mise en œuvre et d'évaluation participative de prévention de la délinquance, de la victimisation et de réduction du sentiment d'insécurité.

Renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

- Renforcement du capital social et promotion de la confiance entre les communautés afin de créer un environnement favorable au retour et à la stabilisation géographique des populations.
- Développement et promotion d'activités collectives visant le rapprochement des communautés et des décideurs dans le but de promouvoir la valorisation des

diversités culturelles en milieu rural et urbain et diminuer les fractures sociales existantes.

- Sensibilisation et information des différentes communautés sur les outils législatifs et de gouvernance du foncier et la coexistence pacifique
- Mise en place et/ou appuyer l'opérationnalisation de mécanismes de réponses rapides aux litiges fonciers
- Renforcement des capacités des structures étatiques déconcentrées et coutumières (Préfets, Sous-préfets, Juges, Administration ayant en charge la question Foncière, Chefs Coutumiers) pour une prévention et une gestion positive des conflits fonciers,
- Plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'adoption d'une nouvelle loi sur le foncier.

Relèvement socio-économique

- Incitation et appui au retour et réintégration des personnes déplacées,
- Réhabilitation et l'accès aux services sociaux de base et la promotion des activités créatrices de revenus et d'emploi.
- Contribution au rétablissement des moyens de subsistance des populations qui ont presque tout perdu lors de la crise (abris, capital de production, biens, etc.) et au renforcement de leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, électricité, etc.).
- Appui alimentaire minimum notamment dans les situations de retour, pour servir de support au relèvement ; pour le temps nécessaire pour commencer des activités génératrices de revenus ;
- Promotion de la prise en charge médicale comprenant le dépistage au VIH et l'information sur la prévention de l'infection par le VIH, l'IEC pour le changement de comportement ainsi que la prise en charge médicale (ARV et traitement des IO / IST) sera offert.
- promotion de l'économie locale ;
- Renforcement des capacités des entreprises locales afin d'accroître l'offre d'emploi

2. ANALYSE DE LA SITUATION

Les populations de la zone de l'Ouest particulièrement celles des régions du Moyen Cavally et des Montagnes (Régions de la Cavally, Guemon et Tonpki suivant le nouveau découpage) ont été très éprouvées par la crise post-électorale que la Côte d'Ivoire a connue entre décembre 2010 et avril 2011. La situation dans cette zone n'est pas encore totalement rétablie malgré les efforts conjugués de la communauté internationale et du Gouvernement pour faciliter le retour des personnes déplacées internes (PDI) ou exilées et le redéploiement des services de l'Etat notamment les services de sécurité, les administrations préfectorale, judiciaire et pénitentiaire.

En effet, cette crise postélectorale (avec son corollaire de pertes en vies humaines, de sinistrés, de déplacés, de détérioration de la situation sécuritaire, de destruction des infrastructures sociales de base, de pertes des moyens de production des agents économiques), a ravivé les foyers de tensions intercommunautaires et les clivages interethniques. Elle a remis sérieusement en cause les efforts de réconciliation nationale et de cohésion sociale initiés par l'ensemble des acteurs engagés en Côte d'Ivoire en soutien au Gouvernement.

Au plan humanitaire, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est estimé à 247 000 personnes sur toute l'étendue du territoire (OCHA, septembre 2011). La zone Ouest enregistre à elle seule 170 000 PDI (69% de l'ensemble) dont environ 13% sur site. Les femmes et les enfants représentaient 70% de l'effectif total des populations déplacées.

Au plan humanitaire, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est estimé à 247 000 personnes sur toute l'étendue du territoire (OCHA, septembre 2011). La zone Ouest enregistre à elle seule 170 000 PDI (69% de l'ensemble) dont environ 13% sur site. Les femmes et les enfants représentaient 70% de l'effectif total des populations déplacées. Suite à la relative accalmie et à la normalisation de la vie sociopolitique, à la fermeture de bureaux de camps dans l'Ouest et aux appels et actions récentes du gouvernement encourageant les déplacés et réfugiés à retourner chez eux, de nombreux déplacés et réfugiés (655.000 dont 25% de rapatriés en novembre 2011) sont retournés dans leur zone d'origine, ramenant au 29 mars 2012 le nombre des personnes déplacées internes (PDI) sur site à 6 375 sur 18 sites dans deux régions de la Côte d'Ivoire: la région des Lagunes - Abidjan (12 sites) et du Moyen-Cavally (6 sites) contre 17 193 sur 35 sites en octobre 2011. Le nombre de personnes déplacées dans les familles d'accueil reste, quant à lui, encore élevé (89 745 en avril 2012). En avril 2012, le nombre de PDI sur sites est estimée à 4 867. OCHA, dans son bulletin humanitaire N°14 du 23 avril 2012 estimait à 163 333 le nombre de réfugiés dont 42% au Libéria (68 740).

La situation sécuritaire encore fragile et instable, reste particulièrement problématique dans l'Ouest du pays où, malgré la campagne en cours pour l'installation des autorités préfectorales et de police, l'insécurité perdure et de graves violations des droits de l'homme continuent d'être commises.

Dans l'ensemble, de nombreux commissariats de police et brigades de gendarmerie des villes de l'intérieur du pays ont été endommagés à la suite des affrontements liés à la crise

postélectorale. Les dysfonctionnements constatés au niveau des commissariats de police, des brigades de gendarmerie, des préfectures, des juridictions et établissements pénitentiaires contribuent à renforcer le climat d'insécurité des populations et des opérateurs économiques déjà fortement secoués par les affrontements militaires. Cette situation demeure exacerbée par la présence considérable d'éléments incontrôlés en armes, notamment les miliciens, les mercenaires provenant des pays frontaliers, les Dozos, les ex-FDS, les FRCI et les prisonniers évadés, accentuant la recrudescence de l'insécurité, la prolifération des armes et la violence contre les populations déjà sinistrées par une décennie de crises à répétition.

L'évaluation rapide des besoins (ERB) menée dans les principales zones touchées par la crise en juillet 2011 a montré que la crise postélectorale a gravement affecté le niveau d'activités économiques, exacerbant ainsi le taux de pauvreté déjà inquiétant. En 2008, il atteignait déjà 63,2% dans le Moyen Cavally et les Montagnes. L'accessibilité aux principaux produits alimentaires de base est devenue difficile en raison de la flambée des prix. Ceux-ci ont accusé des variations oscillant entre 4% et 25% selon le produit alimentaire. De même, les conflits fonciers, les affrontements intercommunautaires exacerbés par les événements sociopolitiques ont largement contribué à fragiliser les liens sociaux entre les groupes et communautés de différentes sensibilités.

De plus, selon une évaluation conduite en juin 2011 par le UNHCR et ONUSIDA, la crise postélectorale a accentué la vulnérabilité et le risque lié à l'infection à VIH. Concernant la vulnérabilité, elle est liée à la paupérisation généralisée, aux violences sexuelles, à la hausse de la consommation d'alcool et de la drogue ainsi qu'à la réduction de l'accès aux préservatifs et aux séances de sensibilisation sur l'infection à VIH. Quant aux facteurs de risque, ils épousent les caractéristiques régionales et se déclinent en violences sexuelles, faible accès aux services de santé, pauvreté et insécurité. La prostitution comme facteur de risque, gagne de l'ampleur au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones de combat et prend nettement la première place des facteurs de risque dans les zones d'accueil.

Au vu de l'analyse ci-dessus, les défis à relever sont importants et tournent autour des points suivants :

- Le renforcement de la sécurité communautaire et la restauration de l'autorité de l'Etat pour une meilleure affirmation de l'Etat de droit et le respect des droits humains ;
- La consolidation de la paix et de la cohésion sociale par une conduite concertée du processus de réconciliation nationale, le renforcement de la citoyenneté et l'établissement d'un consensus national autour des questions de l'accès aux ressources ;
- Le relèvement communautaire et socio-économique par des mesures de promotion des activités créatrices de revenus et d'emploi et d'amélioration de l'accès aux services socio-économiques de base, notamment pour les jeunes et les groupes les plus vulnérables.

Tout en reconnaissant la persistance des besoins humanitaires dans certaines zones, la stratégie de la communauté internationale en 2012 consiste à placer le relèvement communautaire et socio-et économique en première ligne d'action, en cohérence avec les

plans cadres du SNU et du Gouvernement en matière de reconstruction et de consolidation de la paix. Elle reconnaît ainsi que le renforcement des capacités des populations à protéger leurs familles et à améliorer leurs conditions de vie à travers des activités créatrices d'emplois et de revenus, est prioritaire.

L'ampleur des interventions escomptées de la part des acteurs humanitaires et de développement en 2012 est dictée par l'importance du mouvement de retour attendu des déplacés internes et externes, leur intégration socio-économique, ainsi que celle des défis de reconstruction post-conflit. Les zones de retour qui sont situées pour la plupart en milieu rural et difficilement accessibles, sont confrontées à la détérioration des infrastructures scolaires et sanitaires, la faiblesse des structures étatiques décentralisées, la faiblesse ou l'absence des services sociaux de base, à des tensions sociales entre les populations, au chômage des jeunes, à la malnutrition, et à la précarité des activités agricoles, de pêche et d'élevage. Les structures administratives ainsi que les services de police et de justice, expression de l'autorité de l'Etat et garants des libertés fondamentales, ne sont pas encore totalement fonctionnels.

Il reste encore de nombreux autres défis dans les domaines de la santé, notamment l'accès aux soins de santé des retournés, la lutte contre le VIH/sida (prévention de l'infection à VIH, lutte contre la stigmatisation) et les VBG ; de l'éducation (réhabilitation et équipement des établissements endommagés lors de la crise, remise à niveau des enseignants et des élèves) ; de l'accès à l'eau (réhabilitation des points d'eau détruits et construction de nouveaux points d'eau) ; de l'accès aux denrées alimentaires (nécessité de poursuivre le ravitaillement des populations en vivres) ; de l'habitat (réhabilitation/reconstruction des habitations détruites) et de la cohésion sociale qui a été sérieusement entamée dans la zone Ouest.

Le Plan National du Développement (PND) qui définit les priorités du Gouvernement, servira comme base stratégique pour les actions de développement à venir car il fédère désormais les documents stratégiques précédents tels que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) actualisé, le Programme Economique et Financier, ainsi que les Politiques Sectorielles et Locales.

Plusieurs partenaires Techniques et Financiers se sont mobilisés autour du Gouvernement pour faire face aux défis de rétablissement de la sécurité, de renforcement de la cohésion et de relèvement socio-économique. Les institutions de Brettons Wood, la France et l'Union Européenne sont les plus grands bailleurs des fonds ayant apporté des appuis financiers substantiels à la Côte d'Ivoire au lendemain de la crise post-électorale : Des appuis budgétaires ont été mobilisés en vue de fournir une réponse rapide permettant de satisfaire des besoins de financement urgent au nouveau Gouvernement : (i) 400 millions d'euros par la France et (ii) 150 millions \$US des institutions de Brettons Wood.

Des programmes ont été réactivés et des financements spécifiques accordés. On peut mentionner 50 millions \$US par la Banque mondiale, pour appuyer le Projet emploi jeunes et développement des compétences ainsi que 254,7 millions d'euros de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de son programme indicatif pluriannuel en Côte d'Ivoire au titre du 10ème FED (2008-2013), portant sur le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté en mettant l'accent sur la réhabilitation des secteurs sociaux dans des zones où les infrastructures sanitaires, d'eau et d'assainissement sont fortement dégradées. Ce

financement couvre les secteurs tels que la Consolidation de la paix, la réforme des secteurs judiciaire et sécuritaire, l'appui à la bonne gouvernance, la cohésion sociale ainsi que la réintégration socioéconomique et la réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques.

Le Peacebuilding Support Office (PBSO) a récemment accordé un financement de 10,5 millions de dollars à travers les Agences du SNU, pour des activités de consolidation de la paix : rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat, restauration de la cohésion sociale, identification, réconciliation nationale, désarmement, démobilisation et réinsertion. Ces activités seront principalement menées dans les régions du pays les plus touchées par la crise, y compris Abidjan. Le financement à mobiliser pour le présent Programme conjoint aura donc pour vocation de renforcer les activités en cours et d'autres qui seront bientôt amorcées.

Sur la base de la stratégie développée à travers le CAP, 8 millions de dollars US ont été mobilisés auprès du CERF (Central Emergency Revolving Fund) pour favoriser le retour volontaire des PDI dans la région du Moyen Cavally dans un environnement sécurisé. Ces fonds ont été réparties entre les différentes Agences participantes et couvrent les domaines ci-après : Shelter and Non Food Items (NFI) (UNHCR), Santé (OMS), Nutrition (UNICEF), sécurité alimentaire (PAM et FAO), Protection (UNHCR, UNICEF et UNFPA), Education et Eau potable (UNICEF). L'idée de ce programme conjoint est de développer les synergies et complémentarités entre les agences autour des activités financées par le CERF, le PBF et les fonds réguliers des agences en vue d'obtenir un impact plus important.

L'ONUCI, de par son mandat et de par sa présence sur le terrain, aura un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du programme. En effet, il ressort du document « Priorités du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour la période 2012-2013 », que la Mission et les différentes Agences se sont engagées à accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses objectifs prioritaires suivants : (i) restauration de la sécurité et protection des civils, (ii) la réconciliation nationale et la restauration de l'autorité de l'Etat et (iii) relèvement communautaire et socio-économique.

3. STRATEGIE

3.1. Aperçu général/contexte

Pour contribuer à atténuer les difficultés mises en exergue dans l'analyse de la situation, le « programme conjoint de réintégration communautaire à l'Ouest » conduira des actions simultanées dont les effets combinés sont nécessaires au rétablissement de la sécurité au sein de la communauté, au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par la crise.

Ces actions peuvent être regroupées en trois principales composantes et sont en phase avec les priorités nationales définies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers ses documents de référence tels que le Plan National de Développement (PND), le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et bien d'autres documents de politiques sectorielles. Ces actions cadrent par ailleurs, avec les résultats visés par l'ensemble du Système des Nations Unies à travers son Plan Cadre d'Aide au Développement (UNDAF) qui détermine ses

interventions clés en appui au Gouvernement sur la période 2009-2013.

3.2. Programme conjoint proposé

La mise en œuvre d'actions conjointes à effets multiplicateurs à l'Ouest nécessite la mobilisation de ressources, d'expertises, d'expériences diverses et conséquentes, d'où l'opportunité d'un programme conjoint de relèvement à l'Ouest qui conjuguera les ressources des Agences du Système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement de la meilleure façon possible en vue d'atteindre les objectifs visés de façon efficiente.

Les interventions du programme vont concerner essentiellement trois domaines et cibleront les groupes suivants: (i) les populations retournées et rapatriées, les communautés d'accueil et d'autres groupes spécifiques rendus plus vulnérables par la crise : ex-combattants, ex-miliciens, jeunes sans emploi, femmes et les hommes chefs de ménage et/ou victimes de violence sexuelle ; (ii) les comités de paix, les comités locaux de développement ainsi que les ONG, les associations et les groupements d'intérêt économique ; les institutions démocratiques ; (iii) les autorités administratives, chefs traditionnels et élus locaux, les personnels judiciaires et les forces de sécurité des zones d'intervention, avec une attention particulière aux femmes, aux femmes chefs de ménages, aux personnes handicapées, aux enfants et aux jeunes.

a) Composante 1 : Rétablissement de la sécurité et restauration de l'autorité de l'Etat

La question de la restauration de l'autorité de l'Etat est une problématique capitale qui conditionne la vie, le retour, l'installation et le bien-être dans les localités ciblées. Elle suppose l'existence de l'administration publique qui fournisse des services tendant à garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'à préserver et défendre leurs droits.

En dépit de toutes les interventions déjà développées, les besoins en matière d'accès aux services publics restent encore importants. Afin de trouver des réponses adéquates et pérennes à ces besoins, la stratégie d'adressage des questions de sécurité et d'autorité de l'Etat se déploiera en deux phases pour tenir compte des solutions préalables à court terme nécessaires pour préparer des actions pérennes à moyen terme. Le programme visera d'abord à remettre en route ou renforcer les services offerts par l'Administration publique dans les localités cibles de l'intervention. Cette restauration passe par la réhabilitation des infrastructures détruites et/ou endommagées, la mise à disposition d'un équipement minimal nécessaire au bon fonctionnement des services et le renforcement des capacités des animateurs des services en vue d'une meilleure prise en charge des usagers des services de l'Etat. Il faut prendre ici la notion d'administration dans un sens extensif incluant aussi bien les démembrements de l'Administration centrale que les structures des collectivités décentralisées. En termes de démembrements de l'Administration centrale, il faut entendre les préfectures et sous-préfectures, les commissariats de police et brigades de gendarmerie, les cours, tribunaux et prisons dans les localités où ils existent. En ce qui concerne les collectivités décentralisées, seront ciblés les organes délibérants, les services de sécurité locale et les autres services techniques ainsi que les exécutifs dont le leadership doit être renforcé.

Le programme visera ensuite à renforcer les capacités des communautés, de leurs membres et des individus en général à une meilleure compréhension de leurs droits et à interagir avec les autorités pour les défendre. Cela passe par le développement d'espaces de dialogues et d'échanges où sont promus les questions de droits de l'homme ; l'ouverture de centres d'accès au droit ou cliniques juridiques qui seront des centres d'information et d'orientation juridiques (la mission de ces centres d'accès sera relayée dans les villages à travers un réseau de para juristes) ; le renforcement des coalitions locales de prévention de la délinquance et de sécurité afin qu'elles puissent mieux répondre aux problématiques de collecte des armes légères et de réinsertion des Ex-Combattants, la promotion de la culture communautaire de planification, de mise en œuvre et d'évaluation participative de prévention de la délinquance, de la victimisation et de réduction du sentiment d'insécurité. Ces activités concourront au développement de la sécurité communautaire pour une meilleure redynamisation des relations et de la confiance entre les communautés, les autorités civiles et les 'hommes en tenue'.

Sur le territoire ivoirien sont répartis des éléments de l'ONUCI qui interviendront dans le cadre du programme conjoint, dans les limites de leur mandat, pour réaliser régulièrement des patrouilles dans les zones sensibles, signaler les barrages routiers illégaux, améliorer l'image des forces nationales en renforçant la confiance des populations envers elles, sécuriser la frontière libérienne, réduire le nombre d'armes en circulation, réduire l'implication des forces illégales dans le maintien de l'ordre à travers l'organisation de des patrouilles et de points de contrôle.

Toutes ces actions s'appuieront sur les expériences, les mécanismes et outils développés dans le cadre du projet d'appui à la sécurité urbaine (PASU) et permettront au programme de contribuer à la fourniture par l'administration locale de services de qualité et d'améliorer la collaboration entre les groupes de populations et les autorités à la gestion de la sécurité et des conflits. Concernant cet axe, le programme capitalisera sur les acquis des projets conduits antérieurement et en cours par le PNUD, les Divisions des Droits de l'Homme et Rule of Law de l'ONUCI, par l'UNICEF, la Coopération internationale allemande (GIZ), l'USAID et d'autres partenaires.

b) Composante 2 : Renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

Il s'agit dans cet axe d'intervention, de renforcer le capital social et de promouvoir la confiance entre les communautés afin de créer un environnement favorable au retour et à la stabilisation géographique des populations. Un cadre d'animation socioculturel et d'aménagement à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) permettra de développer et de promouvoir les activités collectives visant le rapprochement des communautés et des décideurs dans le but de promouvoir la valorisation des diversités culturelles en milieu rural et urbain et diminuer les fractures sociales existantes. Le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de bonnes relations communautaires demeure une question primordiale nécessitant des actions concrètes et ciblées à l'Ouest du pays. En effet, bien qu'un certain nombre de Populations Déplacées Internes (PDI) et réfugiés soient retournés dans leurs villages, il reste un niveau de suspicions et de tensions qui doit être surmonté pour assurer une paix durable et prévenir les conflits. Il est important que les personnes de

retour se sentent en sécurité et jouissent des mêmes services et opportunités que les autres.

Pour contribuer à la résolution des problèmes fonciers, la stratégie consistera à : (i) sensibiliser et informer des différentes communautés sur les outils législatifs et de gouvernance du foncier et la coexistence pacifique , (ii) mettre en place et/ou appuyer l'opérationnalisation de mécanismes de réponses rapides aux litiges fonciers tels que Comités Villageois de Gestion du Foncier Rural ainsi, (iii) renforcer les capacités des structures étatiques centrales et déconcentrées et coutumières pour une prévention et une gestion positive des conflits fonciers (Préfets, Sous-préfets, Juges, Administration ayant en charge la question Foncière, Chefs Coutumiers) (iv) accentuer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'adoption d'une nouvelle loi sur le foncier et le renforcement du cadre institutionnel national de gestion du foncier. Ces interventions devront contribuer à favoriser le retour des PDI, à améliorer la cohésion nationale, à faciliter la réconciliation nationale et à relancer la production agricole.

L'opérationnalisation des Comités de Veille et de Sensibilisation (CVS) mis en place par les autorités préfectorales et les élus à la demande du Ministère de l'Intérieur et dont certains sont l'émanation des structures de paix et de réconciliation créée après la crise de 2002 sera d'un apport certain dans le processus de restauration de la confiance entre les communautés.

En vue d'obtenir des résultats probants, le programme capitalisera sur les expériences antérieures des Agences du SNU (PNUD, FAO, OCHA, PAM, ONUCI, ONU-Habitat, etc.) ayant travaillé dans le domaine ainsi que celles des autres acteurs.

c) Composante 3 : Relèvement communautaire et socio-économique

Dans ce domaine, le programme mettra l'accent sur le retour et la réintégration des personnes déplacées, la réhabilitation et l'accès aux services sociaux de base et la promotion des activités créatrices de revenus et d'emploi.

Il s'agira de contribuer au rétablissement des moyens de subsistance des populations qui ont presque tout perdu lors de la crise (abris, capital de production, biens, etc.) et au renforcement de leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, électricité, etc.). Ces appuis seront graduels allant du minimum nécessaire à leur retour et réinstallation, à la reprise de leurs activités et au renforcement de celles-ci à moyen et long terme. Des appuis spécifiques seront parallèlement menés pour revitaliser l'économie locale.

Le retour des personnes déplacées devra se faire volontairement dans la dignité et dans le respect de leurs droits. Une mise à jour des données existantes s'impose en vue de prendre en compte les dynamiques en cours. Les déplacés sur les sites, dans les familles d'accueil ainsi que les exilés seront sensibilisés au retour. L'expérience dans certains pays a démontré que des personnes auront besoin de visiter les localités de retour avant de décider d'y rester, d'où la nécessité d'effectuer des « go-and-seevisits ». Une fois retournées, un appui minimum d'un mois aussi bien pour l'installation que pour l'alimentation sera nécessaire, le temps de commencer des activités génératrices de revenus. L'appui-conseil psychologique

permettra aux personnes retournées qui ont dû vivre des situations difficiles avant et lors de leur déplacement ou exil, de reprendre espoir et goût à la vie. Cet appui les aidera non seulement à reprendre confiance en elles-mêmes, mais leur sera également nécessaire pour pardonner et revivre avec des personnes considérées comme des bourreaux. La prise en charge médicale permettra de faire des bilans médicaux nécessaires et d'orienter les personnes vers les services de prise en charge adéquats. Un package comprenant le dépistage au VIH et l'information sur la prévention de l'infection par le VIH, l'IEC pour le changement de comportement ainsi que la prise en charge médicale (ARV et traitement des IO / IST) sera offert.

La précarité de la situation à l'Ouest exige que soit prise en compte la triple approche des Nations Unies pour la création d'emploi. A court terme, l'accent sera mis sur des emplois certes temporaires (programmes type cash for work ou THIMO), mais nécessaires au relèvement de groupes particulièrement vulnérables comme les ex-combattants, et les jeunes. La voie des subventions sera alors privilégiée. Celles-ci seront aussi bien monétaires que matérielles (kits de démarrage agricoles ou autres métiers). Dans cette phase l'objectif majeur est de consolider la sécurité et la stabilité. A moyen terme, l'accent sera mis sur la promotion de l'économie locale et des groupes plus larges seront alors ciblés. Les capacités des entreprises locales seront renforcées en vue d'accroître l'offre d'emploi. A long terme, l'appui vise des investissements massifs dans les secteurs productifs (promotion du secteur privé, développement de la petite industrie, etc.) de sorte à favoriser la croissance économique au niveau macro-économique. A cette étape, l'on parlera surtout de travail décent et de protection sociale. Ainsi, l'on travaillera à pérenniser les activités créatrices de revenus initiées lors des phases précédentes par un appui à la formalisation et à l'adhésion des bénéficiaires à un système de protection sociale.

Les infrastructures communautaires concernent à la fois les secteurs de l'habitat, de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'électricité que de l'économie (pistes rurales, marchés, etc.), mais une priorité sera accordée au secteur de l'habitat en vue de faciliter le retour des personnes déplacées. La réhabilitation/construction d'infrastructures utilisera la main-d'œuvre locale ainsi que les matériaux locaux en vue de créer des emplois et de revitaliser l'économie locale par la stimulation de la demande globale. L'implication des anciens groupes armés dans les travaux de réhabilitation communautaire facilitera le rapprochement communautaire. Les approches du « cash for work » et des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) seront favorisées pour la réhabilitation des infrastructures.

L'accès des populations sera facilité en stimulant l'offre d'infrastructures sans en oublier la demande. Ainsi des activités complémentaires relatives à l'équipement, à la sensibilisation des communautés et au renforcement des capacités des personnels enseignants et de santé, à la constitution /réactivation de comités de gestion ainsi qu'à la formation de jeunes pour la maintenance des infrastructures communautaires seront menées.

En matière de relèvement, le programme va capitaliser sur les acquis et les leçons apprises de projets similaires conduits par le PNUD en 2008 (projet d'appui au retour et la réinsertion durable des PDI dans leurs localités d'origine) et en 2009 (projet intégré d'appui au

redéploiement de l'administration, au retour et la réinsertion des PDI et la cohésion sociale), l'UNHCR, UNFPA, l'ONUDI, l'OIM et bien d'autres agences du SNU

Un accent particulier sera mis sur l'emploi des jeunes quand on sait que cette problématique reste une priorité pour le Gouvernement. Ce dernier est soutenu dans son action par plusieurs partenaires, parmi lesquels on compte la Banque Mondiale qui vient de consentir un financement de 50 millions de dollars US travers son programme emploi jeunes et développement des compétences. Cependant, des appuis additionnels sont attendus par le Gouvernement afin de lui permettre d'apporter une véritable réponse au chômage des jeunes. Le PNUD, l'ONUDI et le BIT sont des partenaires du Système des Nations Unies qui accompagnent également le Gouvernement dans ce domaine. Sur l'emploi des jeunes, le programme capitalisera sur les leçons apprises des projets jeunes financés respectivement par la Norvège et la France et du récent Projet régional d'appui aux initiatives pour l'emploi des jeunes et la Cohésion sociale conduits par le PNUD depuis 2009 ainsi que sur le dispositif « Chaîne d'emploi » de l'ONUDI.

3.3. Questions transversales

Le programme soutiendra des activités d'accompagnement sans lesquelles ses effets n'auront pas la portée escomptée. C'est le cas de la communication, qui fera l'objet d'une planification dès le démarrage du programme, de manière à préparer les messages et supports les plus appropriés selon les domaines et les cibles, et assurer la diffusion des informations. C'est également le cas des questions transversales (droits de l'homme, genre, VIH/Sida, et environnement) qui seront intégrées dans tout le processus de programmation et de mise en œuvre. Les droits de l'homme au regard des exactions commises, des réformes à amorcer au niveau institutionnel et des nécessités, pour les porteurs de droits, d'être outillés pour les comprendre et obtenir leur application ; le genre dans un souci d'équité, d'efficacité et de durabilité non seulement pour intégrer les recommandations de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU mais pour s'appuyer sur des vecteurs de paix reconnus au sein de leur communauté; le VIH-sida au regard de la prévalence encore importante en Côte d'Ivoire et des effets du conflit sur les populations vulnérables notamment les jeunes hommes et femmes (VBG) ; l'environnement parce que déjà fortement dégradé, devrait faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du programme.

3.4. Durabilité des résultats

Par ailleurs, dans une optique de durabilité, la stratégie aura pour principe directeur de favoriser l'appropriation à l'échelon local et d'aider à traduire en actions concrètes les engagements pris au niveau national en assurant la participation des acteurs concernés par des processus consultatifs et participatifs à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Ainsi, la variété des plateformes d'échanges, allant des consultations nationales au dialogue communautaire, seront facilitées. Seront concernés à la fois le Gouvernement, ses démembrés et les autorités locales, les institutions, les communautés, les principales parties prenantes, les OSC et certains groupes-cibles, tels que les jeunes sans emplois, en particulier ceux ayant pris les armes, les femmes chefs de ménage et/ou victimes de violence sexuelle ; les différents dispositifs en place visant la promotion de la paix et de la

réconciliation. De même un accent particulier sera accordé à l'accessibilité de l'information et des appuis par les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le programme veillera à développer un mécanisme de pérennisation des acquis à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans les domaines d'interventions. La présence de l'ONUCI sera renforcée (surtout composante civile) et de l'Equipe Pays sur le terrain pour : (i) mieux évaluer les besoins de populations; ii) Anticiper les problèmes éventuels; iii) Intervenir de façon rapide et efficace. La composante militaire et policière, en particulier dans l'Ouest s'ajoutera à la composante civile dans trois localités: Taï, Touleupleu et Guiglo. Sont impliqués dans l'immédiat dans cette stratégie, outre l'ONUCI (DDR, CA, RoL, UNPOL), les agences suivantes: FAO, PNUD, HCR, OHCDH, PAM, UNFPA, UNICEF, ONUDI, UNHABITAT, OMS, ONUSIDA, OIM.

4. CADRE DE RESULTATS (VOIR ANNEXE)

5. DISPOSITIFS DE GESTION ET DE COORDINATION

5.1. Le Comité de Pilotage (CP)

Pour assurer la mise en œuvre du programme, il sera créé, à la faveur de l'existence de l'UN house dans la région, un Comité de Pilotage (CP) décentralisé qui sera l'organe de supervision et d'orientation de la mise en œuvre du programme. Il se réunira tous les trois mois et sera composé de :

- Les Représentants locaux de toutes les agences impliquées à savoir, le PNUD, l'ONUDI, l'UNFPA, la FAO, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, l'UNHCR, OCHA, l'ONUCI, l'ONUSIDA, l'ONUHABITAT, l'OHCHR, OIM ;
- L'ONUCI (les sections DDR, CA, RoL, UNPOL) ;
- Le Gouvernement à travers les représentants du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), du Ministère de la Défense, du Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, le Ministère de la Famille, le Ministère de la Jeunesse, le Ministère de l'Education, et du Ministère de la Santé ;
- Les Autorités administratives locales (Préfet de région, Président du conseil régional, etc.) ;
- Représentant des ONG et Organisations de la société civile ;
- Représentant du Secteur Privé.

Le comité de pilotage sera présidé par le Coordonnateur Résident et le MEMPD avec un secrétariat qui sera assuré par un Comité Technique de Suivi. Les responsabilités du CP incluent:

- L'examen et l'adoption des termes de référence et des règles et procédures du CP et/ou leur modification si nécessaire ;
- L'alignement des activités du Programme avec le cadre stratégique du SNU et les priorités stratégiques du Gouvernement ;
- L'approbation des arrangements de gestion et de coordination à mettre en place ;

- L'approbation des plans de travail et des budgets annuels, du plan de communication pour atteindre les résultats escomptés ;
- L'examen du rapport du Programme conjoint consolidé ;
- La prise de décisions stratégiques concernant la mise en œuvre et les orientations possibles du programme en fonction de l'évolution du contexte local, des interventions des autres partenaires qui appuient le Gouvernement dans les mêmes domaines ;
- La prise de décisions relatives aux ajustements préconisés par le comité technique sur la base des constats et difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre ;
- veiller à la cohérence globale du programme et au développement des synergies entre les différentes composantes du programme et des programmes similaires issus d'autres donateurs ;
- Dégager des orientations stratégiques relatives aux actions communes de plaidoyer, aux questions d'allocation et de mobilisation de ressources, de coordination avec les autres partenaires qui appuient le Gouvernement en vue de trouver une solution aux problèmes posés ;
- S'assurer de la synergie, de la complémentarité et de l'absence de duplication dans l'appui que le Système des Nations Unies apporte à la réponse nationale ;
- Délibérer sur toutes les questions relatives à l'appui du système des Nations Unies dans la région ;

5.2. Le Comité Technique de Suivi (CTS)

Il sera également créé un Comité Technique de Suivi (CTS) composé de toutes les agences participantes et des structures administratives locales et décentralisées (Préfecture, Mairies, conseils régionaux, ONG et société civile locale). Son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur du Programme. Le CTS se réunira une fois par mois et chaque fois que de besoin. Ce comité sera chargé notamment de :

- La mise en place de l'Unité de Coordination de Programme ;
- L'examen des rapports périodiques produits par l'Unité de Coordination ;
- L'accord sur les réaffectations et les révisions de budget et la formulation de recommandations au CP si nécessaire ;
- La mise en place d'un mécanisme de capitalisation des bonnes pratiques ;
- La définition d'un mécanisme de pérennisation des acquis du programme ;

5.3. L'Unité de Coordination du Programme (UCP)

Pour la gestion quotidienne du programme, il sera mis en place une unité de coordination par domaine d'intervention et un mécanisme de coordination générale. Ainsi, la coordination du domaine 1 relatif au rétablissement de la sécurité et restauration de l'autorité de l'Etat sera assurée par le PNUD, celle du domaine relatif à la réconciliation et à la cohésion sociale sera assurée par l'OHCHR, la FAO assurera la coordination du domaine 3 relatif au relèvement socioéconomique et l'UNFPA, en tant que lead du comité de programme, aura la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble du programme en liaison avec les coordonnateurs des différents domaines. Le recrutement du personnel pour animer ces unités se fera selon les procédures propres à chaque agence. L'UCP assurera

le secrétariat du CTS et travaillera en étroite collaboration avec les différents Clusters locaux impliqués dans la mise en œuvre du Programme. Les unités de coordination, par rapport à chaque domaine prioritaire, auront comme principales responsabilités:

- La coordination opérationnelle du domaine;
- La préparation et la soumission à l'UNFPA des plans de travail et des budgets annuels, des plans de communication, des rapports d'avancement ainsi que d'autres documents liés au programme ;
- Le suivi de la mise en œuvre des activités du domaine;
- L'identification des dysfonctionnements et des propositions de solutions idoines ;
- La gestion des ressources du domaine pour atteindre les résultats escomptés

6. DISPOSITIF DE GESTION DES FONDS

6.1 Ressources disponibles

Dans le cadre de ce programme conjoint, la modalité de gestion des fonds envisagée dans la première phase de mise en œuvre est la gestion parallèle. Etant donné qu'une répartition des 8 millions de dollars US des fonds CERF ainsi que les 10,5 millions US de PBF a été faite entre les agences sur la base de critères initialement définis, chaque Agence participante apportera sa contribution financière et technique pour la mise en œuvre des activités du Programme et gèrera ses propres ressources en conformité avec ses procédures. L'UNFPA, en tant que lead du comité programme au niveau du SNU, sera responsable pour l'établissement des rapports de synthèse consolidés sur le financement et la mise en œuvre des activités du programme conjoint, sur la base des rapports périodiques consolidés par domaine et fournis par les coordonnateurs des différents domaines lesquels seront élaborés sur base des rapports périodiques établis par chaque Agence participante.

6.2 Stratégie de mobilisation des ressources complémentaires

Les agences participantes se mettront ensemble pour mobiliser les ressources additionnelles en faveur du programme conjoint afin d'atteindre les objectifs fixés. La stratégie consistera d'abord à identifier tous les bailleurs potentiels et leurs domaines d'intervention prioritaires, au niveau national, régional et mondial. Les priorités des bailleurs seront ainsi mises en correspondance avec le cadre stratégique du programme conjoint et une approche des partenaires sera développée consistant à organiser des rencontres d'échanges autour d'une table ronde afin de leur présenter le programme et leur proposer des requêtes de financement.

Parallèlement, une campagne de communication pour mobiliser des ressources sera organisée au niveau de la coordination du programme conjoint. Elle s'appuiera essentiellement sur une présentation détaillée, à travers les médias, des domaines d'action prioritaires du programme conjoint, de la complémentarité des mandats des différentes organisations qui renforce considérablement leur contribution à la réalisation des priorités nationales contenues dans le Plan National de Développement, et utilisera des mécanismes consensuels de collecte de fonds à partir des expériences de certaines Agences du Système des Nations Unies.

Les ressources ainsi mobilisées seront gérées de manière parallèle. Chaque agence participante appliquera les procédures de financement actuellement en vigueur dans son agence. Cependant, conformément à la simplification et à l'harmonisation des procédures initiées par le SNU, l'objectif sera de parvenir aux financements des activités selon les procédures prévues par l'approche harmonisée de remise d'espèces (HACT).

7. SUIVI-EVALUATION

Conformément aux modalités préconisées par l'UNDAF, la gestion du programme nécessitera un dispositif pertinent et intégré de suivi et évaluation. Ce dispositif sera assuré par l'Unité de Coordination du Programme et aura pour vocation d'assurer la cohérence d'ensemble du processus et permettra aux Agences des Nations Unies d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs poursuivis et d'assurer une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'une obligation de transparence et de rendre des comptes. Il reposera principalement sur les aspects suivants :

7.1. Suivi

Un plan de travail annuel commun sera établi au démarrage de chaque année calendaire. Ces plans serviront de base au suivi de l'exécution des activités. La phase de démarrage du programme consistera également à la mise en place d'un plan de suivi et au raffinement de la situation de base, afin d'avoir des données de base claires permettant un bon suivi et évaluation. Le suivi et évaluation sera conduit tout au long de la période d'exécution du programme.

Un ensemble d'indicateurs par domaine d'intervention prioritaire ventilés selon le genre que l'Unité de coordination proposera conformément aux matrices de résultats des différents domaines d'intervention prioritaires fera l'objet d'un suivi permanent et leur relevé quantitatif et qualitatif figurera de manière systématique dans les rapports d'avancement périodiques.

Des études, enquêtes et recherches par domaine d'intervention prioritaire seront également proposés par l'unité de coordination afin d'apprécier la situation avant le démarrage du programme et de faciliter le suivi et les évaluations.

Des visites de terrain seront réalisées tant individuellement par les agences pour les produits dont elles sont responsables que conjointement pour l'analyse des effets. Chaque Agence participante établira des rapports d'activités et d'exécution de missions ou formations organisées sur le terrain dans le cadre du programme. Ces rapports seront ensuite transmis à l'UCP qui en fera un rapport synthétique sommaire. Le format de rapportage harmonisé conformément aux directives de l'UNDG sera utilisé à cette fin.

Chaque mois, le Comité Technique de Suivi effectuera des missions d'évaluation sur le terrain en vue de se rendre compte de l'état d'avancement des activités suite à la réception des rapports périodiques du l'UCP.

Des rapports annuels de suivi et d'avancement seront élaborés et soumis par le Coordonnateur de programme aux agences et structures partenaires ainsi qu'au bailleur dans le cadre des revues annuelles du programme. A l'occasion de ces revues, des ajustements seront apportés, si nécessaires, au programme afin de tenir compte de l'évolution du contexte local et des révisions qui seront apportées à l'UNDAF.

Les risques et hypothèses identifiés dans la cadre du suivi du programme seront revus au cours des revues annuelles/régulières, et révisés le cas échéant (voir chapitre 8 ci-dessous).

Les autorités locales seront directement impliquées dans la gestion et le suivi du programme à travers les structures Locales de Développement qui comprennent les conseils régionaux, les mairies et les différentes composantes de la société civile. Cette implication se fera dans le cadre des visites de terrain et autres missions de suivi et évaluation. Pour ce faire, leurs capacités en suivi et évaluation seront renforcées.

7.2. Communication

Il est nécessaire de prendre les mesures appropriées pour faire connaître le Programme Conjoint en tant que programme conjoint du Système des Nations Unies et des partenaires nationaux. L'information sur les buts du programme et ses réalisations sera donnée aux bénéficiaires du programme conjoint à travers la presse et tout le matériel publicitaire connexe et dans toutes les notifications officielles, tous les rapports et publications seront reconnus les rôles des partenaires nationaux, du comité de pilotage, du comité technique de suivi et de l'unité de coordination ainsi que de toutes les organisations du Système des Nations Unies participantes. Les moyens de communication de l'ONUCI, notamment ONUCI FM, les médias publics (RTI, AIP, Fraternité matin) et privés (radios de proximité) seront mis à contribution pour mieux faire connaître le programme et diffuser ses résultats auprès des partenaires et des populations cibles.

7.3. Evaluation

Une revue à mi-parcours et une évaluation finale externe seront organisées pour les éventuels réajustements à apporter d'une part, et tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme, d'autre part.

Une évaluation finale du programme permettant de recenser les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés sera organisée à la fin du cycle. Cette évaluation sera intégrée à l'évaluation des effets de l'UNDAF.

8. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Les principaux risques pouvant entravés la mise en œuvre du programme sont les suivants :

- Dégradation de la situation sécuritaire encore fragile à l'Ouest (existence de foyers de tensions et agissements de groupes armés incontrôlés) et résurgence des affrontements interethniques;

- Mesures de mitigation : Réévaluation de la situation et ajustement des interventions ;
- Instabilité institutionnelle (changements au niveau du Gouvernement et/ou des structures administratives locales) susceptible de ralentir la mise en œuvre du programme ;
 - Mesures de mitigation : renforcement du plaidoyer auprès du Gouvernement et ajuster le plan de travail ;
- Insuffisance des ressources financières (ressources à mobiliser auprès du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers) et humaines (acteurs opérationnels au niveau local) ;
 - Mesures de mitigation : Ajustement du plan de travail en fonction des priorités et révision de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Implication insuffisante de tous les acteurs (autorités locales, communautés, leaders communautaires et société civile) ;
 - Mesures de mitigation : Informer et sensibiliser davantage toutes les parties prenantes de l'intérêt de leur pleine participation au programme ;
- Manque d'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre du programme ;
 - Mesures de mitigation : renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement ;

9. PLANS DE TRAVAIL ET BUDGET

Le plan de travail et le budget seront révisés en fonction des décisions issues des revues annuelles/ordinaires. Le plan de travail révisé doit faire l'objet d'une approbation écrite de la part du Comité de Pilotage du programme conjoint. Le document de programme conjoint n'a pas besoin d'être signé après chaque revue périodique, tant que les partenaires l'approuvent par écrit pendant ou après les revues annuelles/ordinaires. Toutefois, toute modification substantive apportée à l'objet du programme conjoint ou aux allocations financières exigera une révision du document de programme conjoint et la signature par toutes les parties concernées.

Cadre de résultats et des Ressources

Extrants du programme conjoint (Préciser les indicateurs, données de base correspondants et cible)	Extrants des organismes des Nations Unies participants	Organismes des Nations Unies participants	Partenaires d'exécution	Allocation des ressources et calendrier indicatif* (par extrant des organismes)				TOTAL	
				2012	2013	2014	2015	Disponibles	A Mobiliser
Domaine prioritaire 1 : RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET SECURITE COMMUNAUTAIRE									
Axe PND: Résultat stratégique 1 : Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée									
Effet UNDAF : D'ici 2013, la paix est consolidée par le Renforcement de la Sécurité des personnes et des biens et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme									
Effet Programme 1 : D'ici 2015, La sécurité des personnes et des biens est renforcée par la restauration des structures administratives et la défense des droits de l'homme									
<p>Produit 1.1.: Les structures administratives sont restaurées en vue de fournir un service de qualité aux populations et particulièrement aux groupes vulnérables</p> <p>Indicateurs : Nombre de structures publiques réhabilitées et fonctionnelles (B : XXXXX ; C : XXXXX) ; Nombre de plaintes reçues et traitées par les structures de police judiciaires (B : XXXXX ; C : XXXXX) Nombre de personnes (hommes et femmes) formés (Baseline: 50 FRCI formés en DH et DIH; Cible: 250 FRCI à former en</p>	<p>Les édifices publics (préfectures, commissariats de police, brigades de gendarmerie, palais de justice, prisons, mairie...) sont réhabilitées et dotées d'un minimum d'équipements et fournitures afin de fournir un minimum de service aux populations (PNUD, ONUCI/CA ONUCI/DDR, ONUCI/RoL, ONUCI/UNPOL)</p> <p>Les animateurs des services publics (préfets, sous-préfets, policiers, magistrats et auxiliaires de justice, services pénitentiaires, élus locaux...) et des chefs traditionnels sont formés sur les thématiques liées à la sécurité, aux droits humains, à la lutte contre la circulation des armes et la violence armée, la prise en charge des groupes à risques (enfants, jeunes, PV/VIH, victimes de VBG) (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR)</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF OHCHR ONUCI/CA ONUCI/DDR, ONUCI/RoL ONUCI/UNPOL</p>	<p>Entrepreneurs; Ministère défense MJ, UE, PRSF MJ, GIZ, UE, PRSF, MPJSC,</p>	7 973 000				7 973 000	2 969 819

2012)	Des unités spécialisées en PE et la violence sexiste sont mises en place dans les services de police et mises en réseau avec les cliniques juridiques et structures sociales (UNICEF, UNFPA)								
Produit 1.2: Les communautés et les personnes les plus vulnérables collaborent avec les autorités à la gestion de la sécurité et à la défense de leurs droits Indicateurs : Nombre de personnes ou d'ONGs participant de façon active aux comités de sécurité, de paix et de gestion des conflits Nombre de victimes de violences ayant porté plainte	Un diagnostic participatif est fait sur l'état de la situation sécuritaire et des droits humains dans les localités de retour (PNUD) Les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et les ex-combattants et assimilés sont informés sur les risques liés à la détention et la circulation des armes ainsi que sur les droits attachés à chaque personne (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR) Les mécanismes de gestion des conflits, de sécurité, de protection et les plateformes et centre de prise en charge des VBG sont renforcés (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR)	PNUD, UNICEF, UNFPA, OHCHR, ONUCI/DDR, ONUCI/RoL, ONUCI/CA/QIPs	COMNAT, ONG locales	2 127 200				2 127 200	3 338 000
Total Domaine prioritaire 1		16 408 019		10 100 200				10 100 200	6 307 819
Domaine prioritaire 2 : RECONCILIATION ET COHESION SOCIALE									
Axe PND: Résultat stratégique 1 : Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée									
Effet UNDAF : D'ici 2013, la paix est consolidée par le Renforcement de la Sécurité des personnes et des biens et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme									
Effet domaine 2 : D'ici à 2015, la cohésion sociale est rétablie à travers le renforcement du dialogue, de la confiance et la réduction des conflits									
Produit 2.1.: Les capacités des structures et acteurs locaux sont renforcées en	Les mécanismes de gestion des conflits communautaires sont renforcés (PNUD, UNFPA, FAO,	PNUD UNFPA FAO	AFJCI, CDVR	300 000	10 50 000			300 000	1 050 000

<p>matière de réconciliation, de cohésion sociale et de gestion de conflits</p> <p>Indicateurs : Nombre de leaders et de relais communautaires (hommes et femmes) formés sur la prévention et de gestion des conflits et opérationnels sur le terrain (B : 0 ; Cible : 40)</p> <p>Nombre de comités mis en place ou redynamisés et capables de gérer un conflit</p>	ONU/DDR, ONU/CA)	ONU/DDR ONU/CA							
<p>Produit 2.2. : Le dialogue et la confiance entre les communautés sont restaurés et renforcés</p> <p>Indicateurs : Fréquence des conflits inter et intra communautaires B :XXXXX: C : XXXXX</p>	Les populations sont sensibilisées sur la réconciliation, le pardon, la tolérance, l'intérêt de vivre ensemble, le genre et les droits humains, la coexistence pacifique (PNUD, UNFPA, ONU/DDR, ONU/CA)	PNUD UNFPA, ONU/DDR, ONU/CA	SFCG, NRC, IRC	66 000				66 000	1 050 000
<p>Produit 2.3. : Les conflits fonciers sont réduits</p> <p>Indicateurs : Fréquence des conflits fonciers B :XXXXX: C : XXXXX</p>	Les mécanismes de réponses rapides aux litiges fonciers sont redynamisés à travers la sensibilisation et la formation (PNUD, FAO, UNHABITAT OIM, OHCHR, ONU/DDR)	PNUD, FAO UNHABITAT OIM OHCHR ONU/DDR	SFCG, NRC, IRC, LIDHO CDVR Interpeace Centre international pour la justice transitionnelle, ONG locales	50 000				50 000	1 500 000
Total Domaine prioritaire 2		2 516 000		416 000				416 000	2 100 000
Domaine prioritaire 3 : RELEVEMENT SOCIO-ECONOMIQUE									
Axe PND: Résultat stratégique 2 : La création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance repartis dans l'équité;									

Résultat stratégique 3 : Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité									
Effet de l'UNDAF :									
D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées.									
D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées									
Effet Programme 3 : D'ici 2015, l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité et à l'emploi, la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorées									
ASSISTANCE(Installation, Nutrition, Appui psychosocial, prise en charge médicale spécifique)									
<p>Produit 3.1. : Les personnes déplacées internes et externes sont retournées volontairement dans leurs localités d'origine</p> <p>Indicateurs : Nombre de personnes déplacées internes et externes retournées volontairement dans leur localité d'origine ; B : XXXXX: C : XXXXX</p>	<p>Les PDIs sont sensibilisées au retour (UNHCR)</p> <p>Les PDIs retournées bénéficient d'une assistance (UNHCR, PAM OMS, UNICEF, ONUCI/DDR, UNHCR)</p>	<p>UNHCR PAM OMS UNICEF ONUCI/DDR</p>	<p>ONUSIDA, OIM, Caritas DAPH, DRC, CARITAS Guiglo</p> <p>DN Cantines Scolaires DR infrastructures économiques</p>	2 912 000				2 912 000	1 326 645
<p>Produit 3.2. : Les mécanismes communautaires de protection sont renforcés et facilitent l'accès équitable des personnes vulnérables aux services de protection (médical et psycho-social et juridique) et aux services de SR et de PEC médical des VBG</p> <p>Indicateurs : -Nombre de localités où les mécanismes de protection</p>	<p>Les communautés sont informées et sensibilisées sur leurs droits et les mécanismes de prévention et de réponse aux violences ainsi que sur la disponibilité des services (OMS, UNFPA, UNICEF)</p> <p>Les capacités des structures sanitaires sont renforcées pour la prise en charge de survivantes de violence sexuelle et sur les principes d'éthique et sécurité VBG et PE, les POS VBG (OMS, UNFPA, UNICEF)</p>	<p>OMS, UNICEF, UNFPA,</p>	<p>UNHCR, Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité (MEMEASS)</p> <p>Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE)</p> <p>Caritas, IRC, Coopi, Care, Save TC,</p>	568 247	715 000			568 247	715 000

<p>sont fonctionnels Base = 20 ; Cible = 38</p> <p>-Nombre de personnes (PDIs, enfants, femmes et autres) ayant accès aux services de protection Base = 20.000; Cible = 50.000</p>			<p>CICR-CI, AIBEF, ASAPSU</p>						
<p>Produit 3.3.: Les groupes vulnérables de la zone disposent de l'information, des compétences et des services de prévention et de prise en charge adéquates du VIH/SIDA et des ISTs</p> <p>Indicateurs :</p> <p>-Nombre de personnes (jeunes, PDIs, Professionnels de santé) ayant reçu l'information et les compétences psychosociales sur le sida /SR/ISTs Base = ND ; Cible = 400,00</p> <p>-Nombre de personnes (F/M) par catégorie de cibles ayant accès aux services de soins et de prise en charge adéquate des IST, VIH, SR Base = ND; Cible =20,0 00</p>	<p>Les interventions sont mieux planifiées (UNICEF, ONUSIDA, OMS)</p> <p>Les intervenants communautaires, y compris les jeunes volontaires sont formés (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>Les OEV et PVVIH bénéficient d'une prise en charge adéquate (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>Les enfants bénéficient de supplémentation de masse à six mois d'intervalle (UNICEF)</p>	<p>UNICEF, ONUSIDA, OMS, PAM</p>	<p>MMESS UN JOINT TEAM UNFPA Save The Children, Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida, ONG et ABCs, Confessions religieuses, Radios locales,</p>	<p>379 000</p>	<p>420 530</p>			<p>379 000</p>	<p>420 530</p>
<p>Produit 3.4. : L'accès des</p>	<p>les agents de santé y compris ceux</p>	<p>UNICEF,</p>	<p>UNJUNT TEAM,</p>	<p>1</p>	<p>135</p>			<p>1 106 092</p>	<p>228 180</p>

<p>enfants et des femmes à des interventions nutritionnelles essentielles y compris la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère est amélioré et équitable</p> <p>Indicateurs : - Pourcentage d'enfants de 12 à 59 mois, de femmes enceintes et de PVVIH ayant accès à des interventions nutritionnelles essentielles Base = 80 % ; Cible = 90 %</p> <p>- Pourcentage d'enfants souffrant de MAS prise en charge selon le protocole national Base = 30 % ; Cible = 50 %</p>	<p>de la santé communautaire sont formés pour une meilleure prise en charge des cas de malnutrition (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>La prise en charge des cas de malnutrition est améliorée y compris chez PVVIH (UNICEF, OMS, PAM)</p> <p>Les hommes sont davantage impliqués dans l'offre de soins maternels et infantiles particulièrement les soins PTME (UNICEF, ONUSIDA)</p>	<p>ONUSIDA, OMS, PAM, ONUCI/DDR</p>	<p>UNFPA, Programme National de Nutrition (PNN), Save The Children, DREN</p>	<p>106 092</p>	<p>864</p>				
SERVICES SOCIAUX DE BASE (Education, Santé, Eau potable, Assainissement)									
<p>Produit 3.5: l'offre des services d'éducation est accrue</p> <p>Indicateurs : Nbre d'élèves par enseignant B:XXXXX ; C:XXXXX Nbre d'élèves par classe B:XXXXX ; C:XXXXX Nbre d'écoles bénéficiant d'une cantine scolaire B:XXXXX ; C:XXXXX</p>	<p>Les capacités d'accueil des établissements préscolaires et scolaires sont accrues (UNICEF)</p> <p>Les enseignants sont mieux formés à l'exercice de leur profession (UNICEF);</p> <p>Les élèves disposent des matériels adéquats de travail (UNICEF)</p>	<p>UNICEF</p>	<p>Save The Children, DREN, NRC</p>	<p>476 588</p>				<p>476 588</p>	<p>504 209</p>

<p>Produit 3.6.: L'offre des services de santé est accrue</p> <p>Indicateurs : Proportion de populations retournées prises en charge médicalement B:XXXXX ; C:XXXXX</p> <p>Proportion des populations fréquentant les centres de santé y compris les cliniques mobiles B:XXXXX ; C:XXXXX</p> <p>Proportion des PVVIH sous traitement ARV B:XXXXX ; C:XXXXX</p>	<p>Les capacités des agents de santé sont renforcées en vue de fournir un service de qualité (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)</p> <p>La prise en charge médicale est améliorée (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)</p>	<p>OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA</p>	<p>ACF, MSLS, ASA, ADRA, MLS/ACF</p> <p>Save The Children,</p> <p>ASAPSU</p> <p>Caritas COOPI,</p> <p>ONG locales, Gouvernement IRC</p>	<p>387 000</p>			<p>387 000</p>	<p>746 000</p>	
<p>Produit 3.7. : L'accès aux infrastructures communautaires de base (eau, assainissement, énergie, pistes rurales, marchés, etc.) est accru</p> <p>Indicateurs : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable B:XXXXX ; C:XXXXX</p> <p>Nombre de ménages ayant accès à une latrine au moins B:XXXXX ; C:XXXXX</p>	<p>Des infrastructures communautaires de base sont réhabilitées, créées et équipées (UNICEF, PNUD)</p> <p>Les comités de gestion et d'entretien des infrastructures sont redynamisés (UNICEF, PNUD)</p> <p>Les populations sont sensibilisées sur les méthodes potabilisation de l'eau de boisson et les pratiques d'hygiène essentielle (UNICEF, PNUD)</p>	<p>UNICEF, UNICEF</p>	<p>ONEP, DRG, IRC, CARITAS, SOLIDARITE</p>	<p>1 060 200</p>			<p>1 060 200</p>	<p>1 500 000</p>	
<p>SECURISATION DES MOYENS D'EXISTENCE</p>									
<p>Produit 3.8.: Des communautés locales</p>	<p>Une analyse situationnelle est faite dans les zones d'intervention afin de</p>	<p>PNUD, ONUDI,</p>		<p>3 564 000</p>			<p>3 564 000</p>	<p>7 904 626</p>	

<p>affectées et groupes vulnérables (jeunes, femmes, personnes déplacées et ex-combattants) disposent de compétences et de ressources leur permettant de développer des activités économiques</p> <p>Indicateurs : Nombre de personnes au sein des communautés (femmes, jeunes, déplacés et ex-combattants) ayant bénéficié d'une subvention ou d'un crédit (Baseline : AD ; Cibles : 1000</p> <p>Nombre de jeunes (hommes et femmes) formés /exerçant une activité économique B:XXXXX ; C:XXXXX</p> <p>Pourcentage de bénéficiaires (hommes et femmes) de subvention/crédit se maintenant en activité sur au moins 6 mois après leur insertion effective B:XXXXX ; C:XXXXX</p>	<p>mieux cibler les interventions (PNUD, UNFPA, ONUDI, FAO)</p> <p>Les populations bénéficient d'un appui nécessaire pour leur réinsertion socioéconomique (PNUD, UNFPA, ONUDI, FAO)</p>	<p>FAO, UNFPA,</p>						
Total domaine 3	23 890 633			10 453 127			10 453 127	13 345 190
Total programme conjoint	Dépenses du Programme : 44 222 336			20 969 327			20 969 327	23 253 009
	Dépenses indirectes							

Tableau 2: Cadre de suivi du programme conjoint

Résultats escomptés (Effets et produits)	Indicateurs (avec données de base et calendrier indicatif)	Moyens de vérification	Méthodes de collecte (avec calendrier indicatif et périodicité)	Responsabilités	Risques et hypothèses
Domaine prioritaire 1 : RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET SECURITE COMMUNAUTAIRE					
<p>Produit 1.1.: Les structures administratives sont restaurées en vue de fournir un service de qualité aux populations et particulièrement aux groupes vulnérables</p> <p>1.1.1 Les édifices publics (préfectures, commissariats de police, brigades de gendarmerie, palais de justice, prisons, mairie...) sont réhabilités et dotés d'un minimum d'équipements et fournitures afin de fournir un minimum de service aux populations (PNUD, ONUCI/CA ONUCI/DDR, ONUCI/RoL, ONUCI/UNPOL, ONUCI/EDD)</p> <p>1.1.2 : Les animateurs des services publics (préfets, sous-préfets, policiers, magistrats et auxiliaires de justice, services pénitentiaires, élus locaux...) et des chefs traditionnels sont formés sur les thématiques liées à la sécurité, aux droits humains, à la lutte contre la circulation des armes et la violence armée, la prise en charge des groupes à risques (enfants, jeunes, PV/VIH, victimes de VBG) (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR)</p> <p>1.1.3 : Des unités spécialisées en PE et la</p>	<p>Nombre de structures publiques réhabilitées et fonctionnelles (B : XXXXX ; C : XXXXX) ;</p> <p>Nombre de plaintes reçues et traitées par les structures de police judiciaires (B : XXXXX ; C : XXXXX)</p> <p>Nombre de personnes (hommes et femmes) formés (Baseline: 50 FRCI formés en DH et DIH; Cible: 250 FRCI à former en 2012)</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport de la police</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Trimestriel</p> <p>Mensuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF ONU CI/CA ONU CI/DDR, ONU CI/RoL ONU CI/UNPOL ONU CI/EDD</p> <p>OHCHR</p>	<p>(Voir document du programme)</p>

violence sexiste sont mises en place dans les services de police et mises en réseau avec les cliniques juridiques et structures sociales (UNICEF, UNFPA)					
<p>Produit 1.2: Les communautés et les personnes les plus vulnérables collaborent avec les autorités à la gestion de la sécurité et à la défense de leurs droits</p> <p>Un diagnostic participatif est fait sur l'état de la situation sécuritaire et des droits humains dans les localités de retour (PNUD)</p> <p>Les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et les ex-combattants et assimilés sont informés sur les risques liés à la détention et la circulation des armes ainsi que sur les droits attachés à chaque personne (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR)</p> <p>Les mécanismes de gestion des conflits, de sécurité, de protection et les plateformes et centre de prise en charge des VBG sont renforcés (PNUD, UNFPA, UNICEF, OHCHR)</p>	<p>Nombre de personnes ou d'ONG participant de façon active aux comités de sécurité, de paix et de gestion des conflits</p> <p>Nombre de victimes de violences ayant porté plainte</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Registre de police</p> <p>Rapport d'enquête</p> <p>Rapport d'activité</p>	<p>Trimestriel</p> <p>Trimestriel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>	<p>PNUD UNFPA UNICEF OHCHR</p>	
Domaine prioritaire 2 : RECONCILIATION ET COHESION SOCIALE					
<p>Produit 2.1.: Les capacités des structures et acteurs locaux sont renforcées en matière de réconciliation, de cohésion sociale et de gestion de conflits</p> <p>Les mécanismes de gestion des conflits communautaires sont renforcés (PNUD,</p>	<p>Nombre de leaders et de relais communautaires (hommes et femmes) formés sur la prévention et de gestion des conflits et opérationnels sur le terrain (B : 0 ; Cible : 40)</p>	<p>Rapport de formation</p>	<p>Annuel</p>	<p>UNFPA PNUD FAO</p>	

UNFPA, FAO, ONUCI/DDR, ONUCI/CA)	Nombre de comités mis en place ou redynamisés et capables de gérer un conflit	Rapport d'activités	Annuel		
Produit 2.2. : Le dialogue et la confiance entre les communautés sont restaurés et renforcés Les populations sont sensibilisées sur la réconciliation, le pardon, la tolérance, l'intérêt de vivre ensemble, le genre et les droits humains, la coexistence pacifique (PNUD, UNFPA, ONUCI/DDR, ONUCI/CA)	Fréquence des conflits inter et intra communautaires B ; XXXXX; C : XXXXX	Enquête auprès des populations, rapport de terrain	Annuelle	PNUD, UNFPA UNICEF	
Produit 2.3.: Les conflits fonciers sont réduits Les mécanismes de réponses rapides aux litiges fonciers sont redynamisés à travers la sensibilisation et la formation (PNUD, FAO, UNHABITAT OIM, OHCHR, ONUCI/DDR)	Fréquence des conflits fonciers B : XXXXX ; C : XXXXX	Rapport de terrain, Registre de police	Trimestriel	PNUD, FAO	
Domaine prioritaire 3 : RELEVEMENT SOCIO-ECONOMIQUE					
Produit 3.1. : Les personnes déplacées internes et externes sont retournées volontairement dans leurs localités d'origine Les PDIs sont sensibilisées au retour (UNHCR) Les PDIs retournées bénéficient d'une assistance (UNHCR, PAM OMS, UNICEF, ONUCI/DDR, UNHCR)	Nombre de personnes déplacées internes et externes retournées volontairement dans leur localité d'origine ; B XXXXX; C : XXXXX	Enquête auprès des ménages	Annuelle	UNHCR OMS UNICEF PAM	
Produit 3.2. : Les mécanismes communautaires de protection sont renforcés et facilitent l'accès équitable des personnes vulnérables aux services de protection (médical et psycho-social et juridique) et aux services de SR et de	-Nombre de localités où les mécanismes de protection sont fonctionnels Base = 20 ; Cible = 38 -Nombre de personnes (PDIs,	Rapport d'activités Enquête auprès des ménages	Annuel Annuelle	OMS, UNICEF, UNFPA	

<p>PEC médical des VBG</p> <p>Les communautés sont informées et sensibilisées sur leurs droits et les mécanismes de prévention et de réponse aux violences ainsi que sur la disponibilité des services (OMS, UNFPA, UNICEF)</p> <p>Les capacités des structures sanitaires sont renforcées pour la prise en charge de survivantes de violence sexuelle et sur les principes d'éthique et sécurité VBG et PE, les POS VBG (OMS, UNFPA, UNICEF)</p>	<p>enfants, femmes et autres) ayant accès aux services de protection Base = 20.000; Cible = 50.000</p>				
<p>Produit 3.3.:Les groupes vulnérables de la zone disposent de l'information, des compétences et des services de prévention et de prise en charge adéquates du VIH/SIDA et des ISTs</p> <p>Les interventions sont mieux planifiées (UNICEF, ONUSIDA, OMS)</p> <p>Les intervenants communautaires, y compris les jeunes volontaires sont formés (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>Les OEV et PVVIH bénéficient d'une prise en charge adéquate (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>Les enfants bénéficient de supplémentation de masse à six mois d'intervalle (UNICEF)</p>	<p>-Nombre de personnes (jeunes, PDIs, Professionnels de santé) ayant reçu l'information et les compétences psychosociales sur le sida /SR/ISTs Base = ND ; Cible = 400,00</p> <p>-Nombre de personnes (F/M) par catégorie de cibles ayant accès aux services de soins et de prise en charge adéquate des IST, VIH, SR Base = ND; Cible =20,0 00</p>	<p>Enquête auprès des ménages</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Enquête auprès des ménages</p>	<p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p>	<p>UNICEF, ONUSIDA, OMS</p>	
<p>Produit 3.4. : L'accès des enfants et des femmes à des interventions nutritionnelles essentielles y compris la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère est amélioré et équitable</p>	<p>Pourcentage d'enfants de 12 à 59 mois, de femmes enceintes et de PVVIH ayant accès à des interventions nutritionnelles essentielles Base = 80 % ; Cible = 90 %</p>	<p>Enquête auprès des ménages</p>	<p>Annuelle</p>	<p>UNICEF, ONUSIDA OMS PAM</p>	

<p>les agents de santé y compris ceux de la santé communautaire sont formés pour une meilleure prise en charge des cas de malnutrition (UNICEF, ONUSIDA)</p> <p>La prise en charge des cas de malnutrition est améliorée y compris chez PVVIH (UNICEF, OMS, PAM)</p> <p>Les hommes sont davantage impliqués dans l'offre de soins maternels et infantiles particulièrement les soins PTME (UNICEF, ONUSIDA)</p>	<p>-Pourcentage d'enfants souffrant de MAS prise en charge selon le protocole national Base = 30 %; Cible = 50 %</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Annuel</p>		
<p>Produit 3.5.:l'offre des services d'éducation est accrue</p> <p>Les capacités d'accueil des établissements préscolaires et scolaires sont accrues (UNICEF)</p> <p>Les enseignants sont mieux formés à l'exercice de leur profession (UNICEF);</p> <p>Les élèves disposent des matériels adéquats de travail (UNICEF)</p>	<p>Nbre d'élèves par enseignant Base.....; Cible :</p> <p>Nbre d'élèves par classe Base :ND ; Cible : ND</p> <p>Nbre d'écoles bénéficiant d'une cantine scolaire Base :ND ; Cible :ND</p>	<p>Statistiques scolaires</p>	<p>Annuelles</p>	<p>UNICEF DREN Guiglo/ Duekoue NRC</p>	
<p>Produit 3.6.:L'offre des services de santé est accrue</p> <p>Les capacités des agents de santé sont renforcées en vue de fournir un service de qualité (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)</p> <p>La prise en charge médicale est améliorée (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)</p>	<p>Proportion de populations retournées prises en charge médicalement Base : ND ; Cible : ND</p> <p>Proportion des populations fréquentant les centres de santé y compris les cliniques mobiles Base : ND ;Cible : ND</p> <p>Proportion des PVVIH sous traitement ARV Base : ND ;Cible :ND</p>	<p>Rapport d'enquête</p> <p>Rapport d'enquête</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuel</p>	<p>OMS UNICEF, UNFPA, ONUSIDA Save The Children, Caritas COOPI, IRC</p>	

<p>Produit 3.7. :L'accès aux infrastructures communautaires de base (eau, assainissement, énergie, pistes rurales, marchés, etc.) est accru</p> <p>Des infrastructures communautaires de base sont réhabilitées, créées et équipées (UNICEF, PNUD)</p> <p>Les comités de gestion et d'entretien des infrastructures sont redynamisés (UNICEF, PNUD)</p> <p>Les populations sont sensibilisées sur les méthodes potabilisation de l'eau de boisson et les pratiques d'hygiène essentielle (UNICEF, PNUD)</p>	<p>Proportion de la population ayant accès à l'eau potable Baseline: ND Cibles :ND Nombre de ménages ayant accès à une latrine au moins Baseline: ND ; Cible :ND</p>	<p>Enquête auprès des ménages</p>	<p>Annuelle</p>	<p>UNICEF PFS-CI, Banque Mondiale, FIPME, FNS, Fonds Femme et DRC, IRC, CARITAS, SOLIDARITE</p>	
<p>Produit 3.8.:Des communautés locales affectées et groupes vulnérables (jeunes, femmes, personnes déplacés et ex-combattants) disposent de compétences et de ressources leur permettant de développer des activités économiques</p> <p>Une analyse situationnelle est faite dans les zones d'intervention afin de mieux cibler les interventions (PNUD, UNFPA, ONUDI, FAO)</p> <p>Les populations bénéficient d'un appui nécessaire pour leur réinsertion socioéconomique (PNUD, UNFPA, ONUDI, FAO)</p>	<p>Indicateurs : Nombre de personnes au sein des communautés (femmes, jeunes, déplacés et ex-combattants) ayant bénéficié d'une subvention ou d'un crédit (Baseline : AD ; Cibles : 1000</p> <p>Nombre de jeunes (hommes et femmes) formés / exerçant une activité économique Baseline : ND ; Cible : ND Pourcentage de bénéficiaires (hommes et femmes) de subvention/crédit se maintenant en activité sur au moins 6 mois après leur insertion effective Baseline : ND ; Cible : ND</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'enquête auprès des ménages</p> <p>Rapport d'enquête</p>	<p>Annuel</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p>	<p>PNUD, ONUDI, UNFPA FAO PFS-CI, Banque Mondiale, FIPME, FNS, Fonds Femme et</p>	